

Association ERAOLE AUX AILES D'AVENIR

Procès-verbal de l'Assemblée Constitutive

Date : 31 Août 2019 à 10 heures

Lieu : 97 ter Rue de la croix Blanche 85180 Les Sables d'Olonne.

Un groupe de 5 personnes s'est réuni en Assemblée Constitutive (ci-joint la fiche de présence émargée en annexe).

Il a été décidé de créer une Association pour soutenir le développement de l'avion solaire hybride ERAOLE.

Le nom de l'Association, son objet social et ses Statuts ont été définis, ces statuts figurent en annexe du procès verbal.

L'Assemblée Générale adopte les Statuts dont le projet. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Un vote a eu lieu pour définir l'équipe dirigeante initiale de l'Association :

- Alain Dalibert Président.
- Alexandra Retail Secrétaire.
- Marie claudé Pellereau Trésorier.

Le siège social de l'Association a été défini au 375 Impasse des Pictons à 85440 Talmont saint Hilaire.

Il a été décidé d'effectuer les démarches de déclaration préalable d'Association à la Sous-Préfecture le plus tôt possible. Alain Dalibert et Alexandra Retail sont chargés de préparer le dossier et de le déposer.

L'assemblée a été clôturée à 12h30.

Certifié conforme aux délibérations par Alain Dalibert Président

Annexe 1 Fiche de présence

Annexe 2 Statuts

Statuts Association Loi de 1901 'ERAOLE AUX AILES D'AVENIR'

- Nom de l'Association :
ERAOLE aux Ailes d'avenir
- **Objet social de l'Association** tel qu'il sera publié au JOAFE : L'Association **ERAOLE AUX AILES D'AVENIR** a pour objet la défense du projet ERAOLE. Pour assurer la continuité du développement de l'avion solaire hybride, l'Association devra acquérir le prototype qui a déjà démontré ses performances pendant 150 heures de vol et permettre ainsi son évolution et la réalisation de vols de record de longue durée sur la trace des pionniers (Méditerranée, Atlantique) et ainsi contribuer à apporter des solutions techniques à la protection environnementale de la Planète et de l'homme. Le projet s'inscrit dans la démarche plus globale de la réduction de la consommation des énergies fossiles.
- Adresse du Siège Social : 375 Impasse des Pictons 85440 Talmont Saint Hilaire.
- Les actions que l'Association peut mettre en œuvre sont des actions de communication pour sensibiliser le public et faire appel à des dons pour financer les actions liées à son objet.
- L'Association est constituée pour une durée indéterminée. Sa modification éventuelle peut être demandée en Assemblée générale extraordinaire qui informera la Préfecture le cas échéant.
- Le fonctionnement de l'Association est géré par le Bureau. Les membres du Bureau sont élus par l'ensemble des membres actifs pour un mandat de trois ans, au bout des trois années ils pourront être candidats à leur propre succession. En cas d'arrêt en cours de mandat (démission ou autre), le Bureau convoquera une Assemblée Générale pour une élection. Les différents type de membres sont :
 - les membres actifs, à jour de leur cotisation annuelle.
 - les membres du Bureau (membre actifs élus comme dirigeants).
 - les membres honorifiques
- Les ressources de l'Association sont de deux types :
 - cotisation annuelle des membres actifs fixée au départ à 15 €.
 - dons de la générosité publique.
- Chaque année le Président convoquera l'ensemble des membres à une Assemblée Générale où seront présentés le bilan d'activités, la comptabilité de l'Association et les objectifs futurs.
- Les Assemblées Générales normales et ordinaires devront avoir au minimum 50% de membres présents ou représentés pour pouvoir délibérer. Le nombre de pouvoirs est limité à deux par membre présent.
- En cas de dissolution de l'Association, ses actifs seront transférés à une Personne Morale sans but lucratif.